matière d'emballage pour les produits destinés à Taïwan. On recommande toutefois de prendre certaines précautions contre la manutention brutale, le vol, l'infiltration d'eau, les hausses de température et l'humidité. Pour ce qui concerne les produits alimentaires de transformation, Taïwan prépare un nouveau règlement sur l'étiquetage qui exigera l'inscription en chinois de la description des produits ainsi que de leurs dates de fabrication et de meilleure consommation. Ce nouveau règlement entrera en vigueur en mai 1995.